

GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE P - 1

Remis au telex à 13 heures

432

Note BIO COM (76) 455 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du GPP et à MM. les directeurs généraux DG I et X et M. Christensen
DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 22 DECEMBRE 1976

La Commission s'est brièvement réunie ce matin. Elle a notamment traité les points suivants :

1.- Renouvellement de l'Arrangement multi-fibre

La Commission a adopté une communication au Conseil pour demander l'autorisation de négocier le renouvellement de l'Arrangement multi-fibre (AMF) qui viendra à échéance fin 1977. Lors des discussions au sein du Comité des textiles à ce sujet en décembre à Genève la Communauté avait déjà fait savoir qu'elle était favorable au renouvellement de l'arrangement en tant que cadre pour la coopération internationale dans le domaine du commerce des textiles. En effet, la suppression de l'AMF, avec toute l'incertitude et les risques de confrontation que cela comporterait, ne serait dans l'intérêt ni des pays exportateurs ni des pays importateurs. Toutefois, ce renouvellement ne saurait consister en la simple prolongation dans le temps de l'AMF.

La Communauté est plutôt favorable à une négociation sur le renouvellement de l'AMF qui permettrait d'y apporter des améliorations, compte tenu de l'expérience acquise au cours des trois dernières années. La communication indique les améliorations que la Communauté devrait chercher à apporter au fonctionnement de l'AMF. Il s'agit surtout d'obtenir que le taux de pénétration des marchés, l'évolution de la demande intérieure et l'effet cumulatif des importations puissent être invoqués pour justifier des demandes de consultations ou de négociations en cas de perturbation des marchés. D'autres problèmes à résoudre dans ce contexte concernant les niveaux de référence à prendre en considération, les prix anormalement bas, et les nouveaux fournisseurs.

Le Comité des textiles se réunira fin février pour arrêter les procédures de négociation en vue du renouvellement de l'AMF.

2.- Fonds social

La Commission a délibéré sur le financement de la 3ème tranche 1976 de demandes de concours du Fonds social européen pour la formation professionnelle dans les Etats membres.

Le Concours du Fonds Social sous forme d'aides non-remboursables s'élève à environ 143 millions d'unités de compte pour cette troisième tranche de demandes.

En outre, les engagements destinés à venir en aide à des programmes de reconversion répartis sur les deux années à venir ont également été approuvés à concurrence de 104 millions u.c. environ pour 1977 et de 42 millions d'u.c. environ pour 1978.

Les chiffres exactes en ce qui concerne la répartition des crédits par Etat membre ne sont pas encore disponibles. Un communiqué de presse donnant la ventilation des crédits nous sera distribué au cours du mois de janvier.

En ce qui concerne la date de la publication de cette information détaillée les services du Fonds Social ne seront pas en mesure de fournir les chiffres nécessaires pour le 6 janvier comme prévu dans notre télex du 20 décembre.

Donc la date de la publication sera fixée ultérieurement en fonction de la disponibilité des chiffres exacts.

3. - Egalité de traitement des hommes et des femmes

La Commission a approuvé un projet de directive prévoyant la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale. Cette directive compléterait la directive adoptée par le Conseil le 9 février 1976 qui applique le principe de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et les conditions de travail.

Dans la note P - 99 qui vous est envoyée ce jour par exprès, vous trouverez un résumé du projet de directive concernant l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, les catégories couvertes, les étapes dans la mise en oeuvre, etc.

4. - Dialogue euro-arabe

La Commission a eu un échange de vues sur l'état des travaux et les prochaines échéances du dialogue euro-arabe, en vue notamment de la réunion de la Commission générale du dialogue prévue pour les 10, 11 et 12 février prochains à Tunis.

Les délibérations se poursuivront à ce sujet au sein du Conseil et de la coopération politique au cours du mois de janvier pour arrêter la position européenne en vue de cette réunion de la Commission générale.

La Commission "Ortoli" se réunira pour la dernière fois le 5 janvier 1977 à 10 h 30.

La nouvelle Commission se réunira pour la première fois le jour suivant.

JOYEUX NOEL, BONNE ANNEE,

B. OLIVI

